



PRÉFET DE L'INDRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-préfecture de La Châtre
Affaire suivie par : Delphine ALAPETITE
Mel : delphine.alapetite@indre.gouv.fr
Tél : 02 54 29 51 82

Compte rendu de la commission de suivi de site de la carrière d'argile et du casier de stockage d'amiante SEG sur le territoire de la commune de Gournay

Le 7 décembre 2022, Madame Sabrina LADOIRE, sous-préfète d'Issoudun et de La Châtre a présidé, à la salle des fêtes de Gournay, la commission de suivi de site de la carrière d'argile et du casier de stockage d'amiante de la Société d'Exploitation de Gournay (S.E.G.), situé sur le territoire de la commune de Gournay.

Madame LADOIRE a rappelé l'ordre du jour de la commission de suivi :

- Présentation du bilan d'activité 2021 (par l'exploitant) ;
- Présentation et point d'étape du projet ;
- Observations du service de l'inspection des installations classées (DREAL),
- Questions diverses.
-

1 – PRESENTATION DU BILAN D'ACTIVITE 2021

Réglementation :

- Arrêté préfectoral du 12 janvier 2004 ;
- Arrêté préfectoral modificatif du 13 décembre 2013 ;
- Arrêté préfectoral complémentaire du 9 avril 2018 ;
- Arrêté préfectoral du 28 octobre 2021 autorisant la prolongation de la durée d'exploitation de la carrière d'argile et la création d'un casier de stockage d'amiante lié à des matériaux de construction sur le territoire de la commune de Gournay par la SEG ;
- Arrêté préfectoral du 10 décembre 2021 créant la commission de suivi de site.

Bilan :

- Quantité extraite : 0 ;
- Quantité d'inertes reçus : 13 260 tonnes ;
- Quantité d'amiante lié reçus : 0 ;
- Début des travaux d'aménagement du casier amiante en décembre 2021 ;
- Entretien des espaces verts en 2021.

2 – OBSERVATIONS DU SERVICE DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSEES

Monsieur Dubois, technicien supérieur en chef du développement durable de la DREAL, expose aux membres de la commission les actions de la DREAL sur 2021.

Une visite d'inspection s'est déroulée le 19 mai :

Cette inspection avait pour thèmes les suites de la visite précédente du 18 avril 2019 et les dispositions relatives au remblayage de la carrière.

1 non-conformité a été constatée :

- le plan orienté et réalisé à une échelle adaptée n'a pas été établi en 2020.

L'exploitant a apporté une réponse en juillet 2021 en transmettant un plan de carrière mis à jour en juin 2021.

Instruction :

- demande d'autorisation environnementale de prolongation de la durée d'exploitation d'une carrière et de la création d'un casier d'amiante lié sur le territoire de la commune de Gournay :
 - la SEG a déposé le 12 août 2020 un dossier qui a été complété le 8 février 2021 ;
 - l'inspection des installations classées a instruit cette demande de DAEnv ;
 - une enquête publique s'est déroulée du 25 mai au 25 juin 2021 ;
 - le commissaire enquêteur a émis un avis favorable le 25 juillet 2021 ;
 - la demande d'autorisation a été présentée en CDNPS le 4 octobre 2021 et la demande de servitude d'utilité publique devant le CODERST le 6 octobre 2021. Ces deux commissions ont émis un avis favorable.
 - un arrêté instituant des servitudes d'utilité publique dans la bande des 100 mètres autour d'un casier dédié au stockage de déchets d'amiante lié à des matériaux de construction carrière d'argile exploitée par la SEG a été signé par la préfecture de l'Indre le 26 octobre 2021 ;
 - un arrêté préfectoral autorisant la prolongation de la durée d'exploitation de la carrière d'argile et la création d'un casier de stockage d'amiante a été pris le 28 octobre 2021.
- dossier de réception du casier de stockage de déchets de matériaux de construction contenant de l'amiante lié sur le site de la carrière :
 - par courrier en date du 22 mars 2021, l'exploitant a transmis le dossier technique relatif à la création du casier de stockage de déchets contenant de l'amiante lié ;
 - par courrier du 28 octobre 2021, M. le Préfet a autorisé la mise en service du casier.

3 – QUESTIONS DIVERSES :

Le 1^{er} dépôt d'amiante a eu lieu en juillet 2022.
Sur l'année 2021, il n'y a aucune question.

La sous-préfète d'Issoudun et de La Châtre



Sabrina LADOIRE

Compte-rendu de la commission de suivi de site
du centre d'enfouissement technique
de la Société d'Exploitation de Gournay (SEG)
situé sur le territoire de la commune de Gournay

* * *

7 décembre 2022

MEMBRES PRESENTS :

- Mme Sabrina Ladoire, sous-préfète d'Issoudun et de La Châtre ;
- M. Philippe Bazin, maire de Gournay ;
- M. Didier Guenin, maire de Buxières d'Aillac
- M. Gilles Bernardeau, directeur de la S.E.G ;
- M. Quentin Aupart, responsable qualité de la S.E.G ;
- M. Bernard Desserprix, chef de l'unité interdépartementale du Cher et de l'Indre de la DREAL ;
- M. Thierry Dubois, technicien supérieur en chef du développement durable représentant l'unité territoriale de la DREAL ;
- M.Olivier Prot, représentant la direction départementale des territoires ;
- M. Dominique VIARD d'Indre Nature ;
- Mme Muriel Garat, préfecture de l'Indre ;
- Mme Delphine Alapetite, sous-préfecture de la Châtre.

